

**Syndicat Mixte Cantal Attractivité
République Française**

DELIBERATION DE COMITE SYNDICAL

Séance du : 29 mars 2024 à 15h30
Hôtel du Département, Salon Roger Besse

Affichage Public réglementaire
effectué
du 29/03/24 au 03/07/24
Conseil départemental

OBJET : Comptes administratifs 2023

2024-002

Date de la convocation : 20 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de présents : 13 (Bruno FAURE se retire et ne participe pas au vote)

Pouvoirs : 0

Nombre de votants : 13 (Bruno FAURE, Président sort de la salle pour ce vote, le pouvoir est déduit)

Étaient présents :

Collège des collectivités :

- Bruno FAURE, Conseil départemental du Cantal (se retire au moment du vote)
- Gilles CHABRIER, Conseil départemental du Cantal
- Marina BESSE, Conseil départemental du Cantal
- Mireille LEYMONIE, Conseil départemental du Cantal
- Gilles COMBELLE, Conseil départemental du Cantal
- Valérie RUEDA, Conseil départemental du Cantal
- Edwige ZANCHI, Commune de Mauriac

Collège des EPCI :

- Didier ACHALME, Hautes Terres Communauté
- Valérie CABECAS, Communauté de Communes du Pays Gentiane
- Martine PANI, Communauté de Communes du Pays de Salers (suppléante)
- Jean-Pierre SOULIER, Communauté de Communes du Pays de Mauriac
- Christophe VIDAL, St Flour communauté

Collège des consulaires :

- Thierry PERBET, Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cantal
- Brigitte TROUCELLIER, Chambre d'Agriculture du Cantal (suppléante)

Absents –excusés :

- Laurent LADOUX, Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal, pouvoir à Bruno FAURE (non effectif)
- Vincent DESCOEUR, Conseil départemental du Cantal
- Philippe DELORT, Commune de St Flour

A été désignée secrétaire de séance : Marina BESSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président rappelle que le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de l'ordonnateur.

Lors de la séance du Comité Syndical au cours de laquelle le compte administratif est débattu, le Président qui a exécuté le budget peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Il est donc nécessaire d'élire un Président de séance.

C'est pourquoi, il est proposé au comité syndical de procéder à l'élection du Président de séance pour le vote du compte administratif 2023. Madame Edwige ZANCHI est désignée Présidente de séance.

Il est ensuite fait une présentation du compte administratif du Syndicat mixte, dont les résultats sont les suivants :

Recettes Fonctionnement		Chap /Nature	Réalisations 2023
Chapitre 74 Dotations, subventions et participations		74	20 500,00
1	PARTICIPATION DEPARTEMENT	7473	13 750,00
2	PARTICIPATION COMMUNES	74748	1 000,00
3	PARTICIPATION AUTRES GROUPEMENTS	74758	5 750,00
4	FEADER	74773	-
A créer	FEDER	747772	
Chapitre 75		75	220 000,21
1020	AJUSTEMENT ARRONDI PAS	75888	0,21
1025	SUBVENTIONS CD Actions	75738	220 000,00
A créer	SUBVENTIONS CD Fonctionnement unifié	75738	
A créer	Subvention convention LEADER	75738	
Chapitre R002 Résultat positif reporté		R002	-
R002	Resultat positif reporté 2023		
Total RF			240 500,21

Depenses Fonctionnement		Chap /Nature	Réalisations 2023
Chapitre 011 Charges générales		011	38 466,82
5	REBOURSEMENTS DE FRAIS A DES TIERS	62878	-
6	CATALOGUES ET IMPRIMES	6236	-
7	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	6288	152,98
8	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	6064	-
1022	LOCATIONS	6132	21 757,20
2034	Colloque et séminaires	6185	
1023	FRAIS DE DEPLACEMENT	6251	2 537,64
2049	Petit matériel	6068	
1024	REBOURSEMENT CD	62878	-
1026	HONORAIRES CONSEIL	62268	-
2035	Prestations de formation	6045	
1027	STANDS ET SALONS	6233	14 019,00
Chapitre 012 Charges de personnel		012	81 119,18
1009	CHARGES PERSONNEL	64111	-
1010	NON TITULAIRES - REMUNERATION PRINCIPALE	64131	58 170,06
1011	NON TITULAIRES - SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT	64132	16,03
1012	NON TITULAIRES - PRIMES ET AUTRES INDEMNITES	64138	-
1013	NON TITULAIRES - CAISSE RETRAITE	6453	2 484,02
1014	NON TITULAIRES - URSAAF	6451	17 452,87
1015	NON TITULAIRES - FNAL	6332	57,74
1016	COTISATIONS CNFPT	6336	581,93
1017	NON TITULAIRES - POLE EMPLOI	6454	2 356,53
1018	INDEMNITES LIEES A PERTE D'EMPLOI	64136	-
Total DF			119 586,00

Le compte administratif comporte uniquement une section de fonctionnement. Le résultat 2023 est de 120 914.21€.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité (13 voix) :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du Syndicat mixte,
- **RAPPELLE** que l'approbation du compte de gestion 2023 a fait l'objet d'une décision antérieure.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

La Vice-Présidente du Syndicat Mixte Cantal Attractivité

Edwige ZANCHI

PREFECTURE DU CANTAL

30 AVR. 2024

BUREAU DU COURRIER

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : .

Notification / publication du :